

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier paysagiste

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	1/42



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Ouvrier paysagiste**

**Sigle du titre professionnel : OP**

**Niveau : 3** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 214s - Travaux paysagers - mise en oeuvre, 214r - Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport-**

**Code(s) ROME : A1203**

**Formacode : 21046**

**Date de l'arrêté : 05/07/2023**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 11/07/2023**

**Date d'effet de l'arrêté : 28/10/2023**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel OP

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	3/42

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux Réaliser un gazon ou une couverture végétale Planter des arbres et des arbustes Réaliser un massif paysager Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	10 h 40 min	La mise en situation professionnelle est constituée de trois phases : Phase 1 (durée : 09 h 00 min) : La réalisation d'un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères. Phase 2 (durée : 01 h 30 min) : L'entretien d'un espace paysager. Phase 3 (durée : 00 h 10 min) : Le débit de tronçons de bois.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique</li> </ul>	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur Poser et entretenir un réseau d'arrosage	00 h 30 min	L'entretien technique comprend deux parties : Partie 1 : un entretien concernant la connaissance des végétaux, ainsi que la sécurité lors des chantiers d'abattage et la technique de l'abattage direct. Partie 2 : un entretien sur la pose et l'entretien d'un réseau d'arrosage Le jury dispose d'un guide de questionnement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire professionnel</li> </ul>	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties : Partie 1 : Identification de 40 échantillons de végétaux. Partie 2 : Identification de 10 bioagresseurs. Partie 3 : Questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnement à partir de production(s)</li> </ul>	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	12 h 30 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

Tous les candidats réalisent la phase 1 en simultané. Le surveillant est présent pendant les cinq premières heures, puis le jury est présent pendant les quatre dernières heures.

Pour la phase 2, un maximum de 4 candidats peut être évalué en simultané par un jury.

La phase 3 est une évaluation individuelle en présence du jury.

Ces trois phases sont indépendantes et peuvent être réalisées dans l'ordre voulu par le centre organisateur. Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	4/42

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

La première partie de l'entretien technique se déroule après la phase 2 de la mise en situation professionnelle, sur la parcelle où elle a été réalisée par le candidat.

La seconde partie de l'entretien technique se déroule dans un atelier avec du matériel d'arrosage (maquette assemblée, pièces d'arrosages) ou sur un terrain avec un réseau d'arrosage.

Chaque partie de l'entretien technique dure 00 h 15 min. Ces entretiens sont menés individuellement par le jury.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour les parties 1 et 2 et de 20 minutes pour la partie 3.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la liste de 200 végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques) ;
- la liste de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces.

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 200 espèces et 30 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen.**

**La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 40 végétaux sur la liste de 200 végétaux ;
- sélectionne 10 bioagresseurs sur la liste de 30 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante), dans une proportion de 10 documents iconographiques maximum sur les 40 échantillons de végétaux (pour les 10 bioagresseurs, la proportion de documents iconographiques n'est pas limitée) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	5/42

- dispose dans une salle, sur table (ou fait disposer par le centre organisateur), les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 40 pour les végétaux et de 1 à 10 pour les bioagresseurs.

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 40 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 10 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un QCM relatif à la protection des végétaux.

La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

### **Précisions pour le candidat VAE :**

Pour le questionnaire professionnel, la liste de 200 végétaux et la liste de 30 bioagresseurs, établies par le centre organisateur selon les indications de l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation », doivent être transmises par le centre organisateur dès le démarrage du parcours d'accompagnement à la VAE.

Le centre organisateur informe le candidat VAE qu'il doit se présenter à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	6/42

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Entretien un espace paysager</b>					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	<p>Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français.</p> <p>Les principales caractéristiques des végétaux sont connues.</p> <p>La maladie, le parasite ou l'adventice est repéré.</p> <p>La maladie, le parasite ou l'adventice est identifié par son nom français.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse	<p>L'état et le fonctionnement de la tondeuse et de la débroussailleuse sont vérifiés.</p> <p>La tondeuse et la débroussailleuse sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon et à la saison.</p> <p>Le grammage du semis de regarnissage est respecté.</p> <p>Les projections lors du débroussaillage sont maîtrisées.</p> <p>Les végétaux à conserver ne sont pas débroussaillés.</p> <p>L'aspect de la parcelle après tonte ou débroussaillage est homogène.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tailler des arbres et des arbustes	<p>L'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche et du taille-haie sont vérifiés.</p> <p>L'élagueuse sur perche et le taille-haie sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte.</p> <p>L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal.</p> <p>Les coupes sont propres (pas d'éclatement ni de déchirure).</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	7/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur	<p>L'état et le fonctionnement de la tronçonneuse sont vérifiés.</p> <p>La tronçonneuse est utilisée dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>Les coupes sont propres et les tronçons réguliers (pas d'éclatement ni de déchirure).</p> <p>Les règles de balisage d'une zone d'intervention conformément à la réglementation sont connues.</p> <p>La méthode d'affutage manuel d'une chaîne de tronçonneuse avec l'outil adapté à son pas est connue.</p> <p>Le positionnement correct de l'entaille directionnelle par rapport à la direction d'abattage choisie est connu.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse ou du motoculteur sont vérifiés.</p> <p>La motobineuse ou le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.</p> <p>Les découpes de bordures de gazon et de massifs sont nettes.</p> <p>L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses prescrites.</p> <p>Les apports d'amendement et d'eau sont adaptés au sol et au végétal.</p> <p>L'épaisseur et l'état du paillage sont vérifiés.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	8/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées. Les EPI à utiliser en fonction de la toxicité du produit appliqué sont connus. Les méthodes de biocontrôle à utiliser en fonction du bioagresseur visé sont connues. Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont connues. La réglementation en vigueur concernant les emballages vides et reliquats de produits de traitement est connue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Végétaliser un espace paysager</b>					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français. Les principales caractéristiques des végétaux sont connues. La maladie, le parasite ou l'adventice est repéré. La maladie, le parasite ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées. Les EPI à utiliser en fonction de la toxicité du produit appliqué sont connus. Les méthodes de biocontrôle à utiliser en fonction du bioagresseur visé sont connues. Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont connues. La réglementation en vigueur concernant les emballages vides et reliquats de produits de traitement est connue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	9/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser un gazon ou une couverture végétale	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse ou du motoculteur sont vérifiés.</p> <p>La motobineuse ou le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.</p> <p>Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au couvert végétal et à ses besoins.</p> <p>Le grammage des graines est respecté et le semis est régulier.</p> <p>Les rouleaux ou plaques végétalisés sont bien accolés les uns aux autres.</p> <p>Le rendu du chantier après les finitions respecte les règles d'esthétisme.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planter des arbres et des arbustes	<p>Le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.</p> <p>L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.</p> <p>La préparation du végétal avant plantation est correctement effectuée.</p> <p>Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).</p> <p>La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.</p> <p>Le plombage de la plantation est correctement réalisé.</p> <p>La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, ou bien l'épaisseur du paillage organique ou minéral est régulière.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	10/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser un massif paysager	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés</p> <p>La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.</p> <p>L'implantation des végétaux est conforme au plan de plantation et aux consignes.</p> <p>Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité).</p> <p>La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, ou bien l'épaisseur du paillage organique ou minéral est régulière.</p> <p>Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.</p> <p>L'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager</b>					
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	<p>Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.</p> <p>Les EPI à utiliser en fonction de la toxicité du produit appliqué sont connus.</p> <p>Les méthodes de biocontrôle à utiliser en fonction du bioagresseur visé sont connues.</p> <p>Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont connues.</p> <p>La réglementation en vigueur concernant les emballages vides et reliquats de produits de traitement est connue.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	11/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager	L'état et le fonctionnement de la bétonnière sont vérifiés. L'implantation est conforme au plan et aux consignes. La fondation et le scellement sont conformes aux consignes. Les équipements et piquets de clôture sont d'aplomb et posés selon les règles professionnelles. Les joints des bordures sont conformes aux règles professionnelles. Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la plaque vibrante sont vérifiés. L'implantation est conforme au plan et aux consignes. L'épaisseur des différentes couches de granulats est respectée. Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol. Les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques. Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser et entretenir un réseau d'arrosage	L'implantation est conforme au plan. Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues. Les accessoires du système d'arrosage sont bien réglés. Les opérations d'hivernage et de remise en service sont réalisées conformément aux règles professionnelles. Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Néant					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	12/42

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif paysager
	Tailler des arbres et des arbustes
Respecter des règles et des procédures	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif paysager
Tailler des arbres et des arbustes	
Apprendre en continu	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	13/42

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif paysager
	Tailler des arbres et des arbustes

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 07 h 30 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent :

- pendant les 4 dernières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle (aménagement paysager) ;
- pendant toute la durée des phases 2 et 3 de la mise en situation professionnelle (entretien d'un espace paysager et débit de tronçons de bois) ;
- pendant toute la durée de l'entretien technique, du questionnaire professionnel et de l'entretien final.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 01 h 05 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est requis pendant les 5 premières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent, le surveillant se retire.

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 01 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	14/42

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Ouvrier paysagiste

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	15/42



# CCP

## Entretien un espace paysager

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	01 h 40 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases : Phase 1 (durée : 01 h 30 min) : L'entretien d'un espace paysager. Phase 2 (durée : 00 h 10 min) : Le débit de tronçons de bois.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur	00 h 15 min	Le jury conduit un entretien technique concernant la connaissance des végétaux, ainsi que la sécurité lors des chantiers d'abattage et la technique de l'abattage direct. Le jury dispose d'un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties : Partie 1 : Identification de 20 échantillons de végétaux. Partie 2 : Identification de 5 bioagresseurs. Partie 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	17/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 40 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

Pour la phase 1, un maximum de 4 candidats peut être évalué en simultané par un jury.

La phase 2 est une évaluation individuelle en présence du jury.

Ces deux phases sont indépendantes et peuvent être réalisées dans l'ordre voulu par le centre organisateur.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle, sur la parcelle où elle a été réalisée. Il est mené individuellement par le jury.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°1 de 100 végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques) ;
- la sous-liste n°1 de 15 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces.

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 100 espèces et 15 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen.**

**La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	18/42

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 20 végétaux sur la sous-liste n°1 de 100 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la sous-liste n°1 de 15 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante), dans une proportion de 5 documents iconographiques maximum sur les 20 échantillons de végétaux (pour les 5 bioagresseurs, la proportion de documents iconographiques n'est pas limitée) ;
- dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 20 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 20 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un QCM relatif à la protection des végétaux.

La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Entretien un espace paysager**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	19/42

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	20/42

## CCP

### Végétaliser un espace paysager

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser un gazon ou une couverture végétale Planter des arbres et des arbustes Réaliser un massif paysager	04 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des végétalisations.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	00 h 10 min	Le candidat réalise un entretien technique concernant la connaissance des végétaux.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties : Partie 1 : Identification de 20 échantillons de végétaux. Partie 2 : Identification de 5 bioagresseurs. Partie 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	21/42

### **Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.  
La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.  
Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

### **Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique, d'une durée de 00 h 10 min, se déroule sur une zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches). Il est mené individuellement par le jury.

### **Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante.  
Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.  
Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.  
Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°2 de 100 végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques) ;
- la sous-liste n°2 de 15 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces.

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 100 espèces et 15 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen.  
La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 20 végétaux sur la sous-liste n°2 de 100 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la sous-liste n°2 de 15 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	22/42

- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante), dans une proportion de 5 documents iconographiques maximum sur les 20 échantillons de végétaux (pour les 5 bioagresseurs, la proportion de documents iconographiques n'est pas limitée) ;
- dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 20 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 20 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un QCM relatif à la protection des végétaux.

La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Végétaliser un espace paysager**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 55 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les 2 dernières heures de la mise en situation professionnelle et pendant toute la durée de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	23/42

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pendant les 2 premières heures de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent, le surveillant se retire.

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	24/42

## CCP

### Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	05 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des maçonneries paysagères.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Poser et entretenir un réseau d'arrosage	00 h 15 min	Le jury dispose d'un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 20 min	Le candidat renseigne par écrit un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		05 h 35 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.  
La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	25/42

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

### **Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule dans un atelier avec du matériel d'arrosage (maquette assemblée, pièces d'arrosages) ou sur un terrain avec un réseau d'arrosage.

### **Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Tous les candidats passent le questionnaire en simultané.  
La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les 2 dernières heures de la mise en situation professionnelle et pendant toute la durée de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 20 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	26/42

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pendant les 3 premières heures de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent, le surveillant se retire.

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 20 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	27/42



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Ouvrier paysagiste

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone en extérieur permettant la mise en place des postes de travail de la phase 1 de la mise en situation professionnelle : aménagement paysager. Une zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches) permettant la mise en place des postes de travail de la phase 2 de la mise en situation professionnelle : entretien d'un espace paysager. Une zone en extérieur permettant la mise en place des postes de travail de la phase 3 de la mise en situation professionnelle : débit de tronçons de bois.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	La zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches) utilisée pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle. Une zone en extérieur équipée d'un système d'arrosage installé ou un local équipé d'une maquette d'arrosage.	Cette zone ou ce local doivent garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables permettant de disposer les échantillons ou documents iconographiques de végétaux et parasites de végétaux.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	29/42

### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une surface vierge et plane d'environ 7 m de longueur par environ 5 m de largeur (environ 35 m <sup>2</sup> ). La nature du sol devra permettre la plantation des végétaux, le travail du sol, la réalisation d'un semis de gazon, le terrassement, les scellements d'équipements et l'implantation d'ouvrages de maçonnerie paysagère.	1	Pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle consistant en la réalisation d'un aménagement paysager.
	1	Une surface végétalisée comprenant à minima un massif ornemental, une haie basse d'environ 5 à 10 mètres linéaires, un arbre, un arbuste, un gazon, une friche semi-ligneuse et une surface minérale (stabilisée, gravier, dallage, pavage).	1	Pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle consistant en l'entretien d'un espace paysager ainsi que pour la partie 1 de l'entretien technique.
	1	Une zone en extérieur permettant le débit de tronçons de bois à l'aide d'une tronçonneuse en sécurité.	16	Pour la phase 3 de la mise en situation professionnelle consistant au débit de tronçons de bois.
	1	Un système d'arrosage en place ou une maquette, et des pièces d'arrosage standard telles que : arroseur, électrovanne, tuyère.	16	Pour l'entretien technique portant sur la pose et l'entretien d'un réseau d'arrosage.
	1	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables en nombre suffisant pour disposer les échantillons du questionnaire professionnel.	16	Pour le questionnaire professionnel
Machines	1	Bétonnière	16	Sans objet
	1	Débroussailluse	4	Prévoir des harnais adaptés à tous les candidats.
	1	Elagueuse sur perche	8	Sans objet
	1	Motoculteur ou motobineuse	4	Sans objet
	1	Tondeuse autotractée.	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	30/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Tronçonneuse polyvalente	16	Il est préconisé de tenir prête une deuxième tronçonneuse en cas de panne.
	1	Taille-haie	4	Sans objet
	1	Souffleur de feuilles	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Echenilloir télescopique	8	Sans objet
	1	Lot d'outils de maçonnerie : Pelle ronde, auge de maçon, seau de maçon, truelle de maçon, truelle langue de chat, fer à joint, éponge de maçon, maillet caoutchouc	1	Sans objet
	1	Lot d'outils de mécanique : clés, tournevis, pinces	16	Sans objet
	1	Sécateur à lame franche	1	Sans objet
	1	Lot d'outils de travail du sol : bêche, fourche bêche, binette, houe, griffe, râteau, pioche	1	Et outils similaires de travail du sol adaptés aux conditions de sol locales.
	1	Lot d'outils spécifiques aux systèmes d'arrosage	16	Sans objet
	1	Lot de matériel d'implantation : décamètre ou double décamètre, mètre ruban, règle de maçon en aluminium, équerre de maçon, niveau de maçon à bulles, cordeau de maçon, piquets métalliques et leurs bouchons de protection, massette	1	Sans objet
	1	Perceuse/visseuse électroportative	16	Sans objet
	1	Lot d'outils d'affutage manuel des outils de coupe et des chaînes de tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Râteau scarificateur	8	Sans objet
	1	Pince de levage pour bordures	16	Sans objet
	1	Dame à main	4	Sans objet
	1	Barre à mine de 1500 à 2000 mm de long et de 20 à 30 mm de diamètre	8	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	31/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rouleau à gazon	8	Sans objet
	1	Matériel d'arrosage manuel (arrosoir, tuyau, raccord)	16	Sans objet
	1	Lot d'outils et équipements de nettoyage d'espaces paysagers (balai de cantonnier, balai à gazon/à feuille, conteneurs ou sacs pour déchets verts)	4	Sans objet
	1	Lot d'outils de taille et de coupe : ébrancheur, cisaille à haie, scie arboricole	4	Sans objet
Équipements	1	Plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) ou échafaudage roulant d'espaces verts	16	Hauteur de travail au moins jusqu'à 2,50 m
	1	Brouette de 80 à 120L	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque anti-bruit ou bouchons d'oreille	1	Peut être remplacée par le casque forestier avec écran de protection faciale et protections auditives.
	1	Pantalon de protection anti-coupures à la norme EN 381-5	16	Prévoir un pantalon par taille en fonction des candidats. Porté par-dessus le pantalon de travail.
	1	Visière de protection faciale	4	Peut être remplacée par le casque forestier avec écran de protection faciale et protection auditive. Désinfectée entre chaque candidat.
	16	Cônes de chantier	16	Sans objet
	2	Barrières de protection	16	Sans objet
	1	Casque de chantier à la norme EN 397	1	Sans objet
	1	Spray désinfectant pour vêtements de protection et casques de sécurité	16	Sans objet
	1	Casque forestier avec écran de protection faciale et protection auditive aux normes EN 397, EN 1731 et EN 352-3	4	Pour les phases 2 et 3 de la mise en situation professionnelle. Désinfecté entre chaque candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	32/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Veste de protection anti-coupures à la norme EN 381-11	16	Sans objet
	1	Paire de sous-gants d'hygiène à usage unique	1	Sans objet
	1	Paire de gants de protection anti-coupures à la norme EN 381-7	16	Prévoir une paire par taille en fonction des candidats. Portée par-dessus les sous-gants d'hygiène.
	1	Paire de surchaussures étanches jetable	1	Portée à l'intérieur des chaussures de sécurité anticoupeure.
	1	Paire de chaussures ou bottes de sécurité anticoupeure à la norme EN 17249	16	Prévoir une paire par pointure en fonction des candidats. Désinfectée entre chaque candidat. Le candidat peut conserver ses propres chaussures de sécurité si elles sont à la norme indiquée.
	1	Bobine de ruban de signalisation	16	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Une collection de 200 végétaux dont les espèces correspondent à celles listées par le centre organisateur.	16	Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des végétaux.
	1	Une collection de 30 adventices, parasites et maladies des végétaux dont les espèces correspondent à celles listées par le centre organisateur.	16	Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des bioagresseurs.
	1	Arbre tige	1	Conditionnement suivant l'espèce et la saison
	1	Lot de 5 à 9 arbustes	1	Conditionnement suivant l'espèce et la saison
	1	Lot de 20 à 30 annuelles, bisannuelles et vivaces	1	Conditionnées en godet
	1	Lot d'engrais et amendements organiques et minéraux	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	33/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Bobine de fil galvanisé de 30 m de long et de diamètre 2 mm maximum	8	Sans objet
	1	Rouleau de toile de paillage organique et ses agrafes de fixation	16	Sans objet
	1	Lot de paillage organique type bois raméal fragmenté	16	Sans objet
	1	Lot de terreau de plantation	16	Sans objet
	1	Lot de tuteurs, planchettes et liens de tuteurage adaptés au gabarit des arbres tige	16	Sans objet
	1	Liants : ciment et chaux	16	Pour bétons et mortiers
	1	Granulats : grave, gravier, sable à maçonner, mélange pour bétons	16	Grave concassée 0/20 à 0/31,5 ou similaire
	1	Lot de dalles régulières et irrégulières en matériaux divers (pierre naturelle, béton)	16	Sans objet
	1	Lot de pavés réguliers et de pavés autobloquants en matériaux divers (pierre naturelle, béton)	16	Sans objet
	1	Lot de bordures de parcs et jardins type P1, P2 ou P3 ou lot de bordurettes ou de bordures souples	16	Sans objet
	1	Rouleau de géotextile anti-contaminant	16	Sans objet
	1	Pièce de bois cylindriques, troncs ou branches d'environ 1 m de long et 15 cm à 30 cm de diamètre pour tronçonnage	1	Sans objet
	1	Carburant pour moteur 4 temps	16	Sans objet
	1	Huile pour moteur 4 temps	16	Sans objet
	1	Huile de chaîne pour tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Carburant pour moteur 2 temps	16	Sans objet
	1	Lot de rondins bois d'environ 1 m de long et de 10 à 15 cm de diamètre pour scellement	1	Sans objet
	1	Lot de semences à gazon	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	34/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rond à béton Tor cranté d'environ 600 cm de long et de 6 à 10 mm de diamètre	1	Sans objet
	1	5 ml de clôture, d'une hauteur de 120 cm maximum, en lattes de bois non traité liées par torsadage de fil de fer, de type ganivelles, barrière girondine, ou matériau local similaire adapté au même usage.	16	Sans objet
	1	Bobine de fil de débroussailleuse d'un diamètre correspondant à la tête de débroussailleuse à fil	16	Sans objet
	1	Lot de 5 pieux morts (type châtaignier ou espèce locale adaptée au même usage) de 1,5 m de longueur minimum et de 8 cm à 10 cm de diamètre	1	Pour clôture en ganivelles ou barrières girondines
Documentations	1	<p>Une collection de documents iconographiques (photos, planches botaniques ou zoologiques) représentant sans ambiguïté et avec une bonne définition les 200 espèces végétales et les 30 bioagresseurs listés par le centre organisateur.</p> <p>Cette collection est rassemblée par le centre organisateur. Elle comprend au moins 3 documents iconographiques par espèce, et peut être conservée sur papier ou support numérique. Dans ce dernier cas, les documents iconographiques sélectionnés par le jury lors de la session d'examen sont imprimés sur papier pour réaliser le questionnaire professionnel.</p> <p>Cette collection n'est pas communiquée au candidat en amont de la session d'examen, afin de conserver la confidentialité des documents iconographiques utilisés lors de l'épreuve.</p>	16	Lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs, ou lorsque l'espèce est réglementée (protégée ou envahissante), le jury sélectionne, pour chaque espèce non représentée par un échantillon, un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	Notice technique des constructeurs pour les machines et matériels motorisés.	16	Sans objet
	1	Une liste, établie par le centre organisateur, de 200 espèces végétales représentatives des espèces couramment utilisées par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Les adventices des cultures ne sont pas incluses dans cette liste, mais dans celle des bioagresseurs (voir ci-dessous). Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les différentes catégories de végétaux (arbres, arbustes, plantes vivaces, annuelles, bisannuelles, etc.).	16	Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 40 espèces. Lors d'une session CCP « Entretien un espace paysager », il sélectionne 20 espèces sur la sous-liste 1, et lors d'une session

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	35/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>Cette liste est composée en quatre colonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La colonne 1, intitulée « Genre », mentionne le nom de genre des espèces listées ;</li> <li>- La colonne 2, intitulée « Espèce », mentionne le nom d'espèce des espèces listées ;</li> <li>- La colonne 3, intitulée « Cultivar ou variété » mentionne, le cas échéant, le nom du cultivar ou de la variété des espèces listées ;</li> <li>- La colonne 4, intitulée « Nom vernaculaire », mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des espèces listées.</li> </ul> <p>Cette liste est divisée en 2 sous-listes équilibrées de 100 végétaux, numérotées 1 et 2.            Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 200 végétaux.            Pour la session CCP « Entretenir un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 100 végétaux.            Pour la session CCP « Végétaliser un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 100 végétaux.</p>		CCP « Végétaliser un espace paysager » il sélectionne 20 espèces sur la sous-liste 2, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	<p>Une liste, établie par le centre organisateur, de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) représentatifs des bioagresseurs couramment rencontrés par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les maladies, parasites et adventices.            Cette liste est composée d'une colonne intitulée « Nom vernaculaire » qui mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des bioagresseurs listés.            Cette liste est divisée en 2 sous-listes, équilibrées entre maladies, parasites et adventices, de 15 bioagresseurs, numérotées 1 et 2.            Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 30 bioagresseurs.            Pour la session CCP « Entretenir un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 15 bioagresseurs.            Pour la session CCP « Végétaliser un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 15 bioagresseurs.</p>	16	Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 10 bioagresseurs. Lors d'une session CCP « Entretenir un espace paysager », il sélectionne 5 espèces sur la sous-liste 1, et lors d'une session CCP « Végétaliser un espace paysager » il sélectionne 5 espèces sur la sous-liste 2, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	36/42

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Ouvrier paysagiste est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Ouvrier du paysage Arrêté du 20/09/2018</b>		<b>Ouvrier paysagiste Arrêté du 05/07/2023</b>	
CCP	Entretien un espace paysager	CCP	Entretien un espace paysager
CCP	Végétaliser un espace paysager	CCP	Végétaliser un espace paysager
CCP	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	CCP	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	37/42



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	39/42



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

